



MINISTRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



## NOTE DE CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES DU BENIN ANNEE 2025

**En cette année 2025, marquant le terme de la quatrième mandature et l'an III de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, les finances locales reflètent des évolutions en matière de mobilisation des recettes, de rationalisation des dépenses et de renforcement de l'exécution des investissements.**



**MARS 2026**

# SOMMAIRE

06	I- ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE EN 2025 1.1 ENVIRONNEMENTS INTERNATIONAL ET ZONE SUB-SAHARIENNE 1.2 DYNAMISME SOUTENU DANS L'UEMOA ET AU BENIN 1.3 FINANCES PUBLIQUES DE L'ETAT
07	II- EXECUTION BUDGETAIRE DU QUATRIEME TRIMESTRE 2025 2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2.3 RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT
9	III- EXECUTION BUDGETAIRE EN 2025 3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT 3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT
19	IV- EQUILIBRE DES BUDGETS 2025 ET PERFORMANCES 4.1 ENTRETIEN DU PATRIMOINE EN 2025 4.2 ELEMENTS RETROSPECTIFS DES FINANCES LOCALES
24	ANNEXES



## Resumé

En 2025, l'économie béninoise a fait preuve d'une forte résilience. Selon le FMI, la croissance du pays est projetée à 6,5% et est portée par l'agriculture, l'industrie et le BTP. Cette dynamique est confirmée par une mesure de l'ICA à 100,5. La stabilité des prix est aussi un point fort, l'inflation s'établissant à 1,2%, en dessous du seuil communautaire. La situation des finances locales se fragilise en revanche à cette fin de la quatrième mandature des maires et élus communaux. Les recettes de fonctionnement reculent de 17,24%

pour atteindre 43,61 milliards FCFA. Ce niveau ne représente que 40,33% des 108,14 milliards FCFA inscrits dans les budgets ajustés. La baisse est particulièrement marquée dans les communes à statut particulier, avec un repli de 26,0%. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement progressent de 6,41%, sous l'effet des achats de biens et services, notamment les dépenses d'entretien. Ce déséquilibre accentue les tensions de trésorerie et réduit la capacité de résilience des communes. L'investissement local progresse de 41,81% pour s'établir à 60,04 milliards FCFA, alors que les ressources disponibles atteignent 160,6 milliards FCFA. Le taux de non-consommation des ressources, égal à 62,6%, constitue un record (minimum) sur la période 2023-2025, correspondant à la grande réforme. L'investissement par habitant demeure très inégalement réparti, variant de 343 FCFA dans la Commune de Savè à 19 047 FCFA à Cotonou, pour une moyenne agrégée de 4 167 FCFA observée à Djougou. Ce ratio ne traduit pas seulement un écart de dépense par tête d'habitant, mais révèle surtout une divergence de capacités locales à transformer les ressources en services et en opportunités économiques pour la population. Ce constat appelle à un réexamen du mécanisme de péréquation.

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Finances publiques de l'Etat en 2025 .....	7
Tableau 2 : Recettes de fonctionnement du quatrième trimestre 2025 .....	8
Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement du quatrième trimestre 2025 .....	9
Tableau 4 : Recettes et dépenses d'investissement du quatrième trimestre 2025 .....	9
Tableau 5 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement .....	10
Tableau 6 : Situation de trésorerie des grandes villes en 2025 .....	13
Tableau 7 : Synthèse des recettes et dépenses agrégées en 2025 .....	14
Tableau 8 : Meilleures communes en volume d'investissement en 2025 .....	17
Tableau 9 : Rythme de consommation des ressources d'investissement agrégées en 2025 ..	18
Tableau 10 : Faisceaux des principaux ratios de structure (2020-2025) .....	21
Tableau 11 : Intensités du budget 2025 sur le citoyen .....	22
Tableau 12 : Rythme de consommation des ressources d'investissement en 2025 par statut ..	24
Tableau 13 : Evolution des ratios de structure de 2020 à 2025 .....	26
Tableau 14 : Finances par habitant des communes en 2024 .....	27
Tableau 15 : Finances par habitant des régions en 2025 .....	29

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Croissance et inflation au Bénin en 2025 .....	6
Graphique 2 : Evolutions de l'ICA et de l'IHPC de 2023 à 2026 .....	7
Graphique 3 : Evolution des composantes des recettes fiscales en 2025 .....	11
Graphique 4 : Variation annuelle 2025 des composantes des recettes non fiscales .....	12
Graphique 5 : Structure des RNF en 2025 par statut de commune .....	12
Graphique 6 : Allocation des subventions d'investissement par région géographique .....	14
Graphique 7 : Variation en 2025 de l'investissement local par département .....	15
Graphique 8 : Structure des investissements en 2025 pour l'ensemble des communes .....	16
Graphique 9 : Concentration géographique des investissements agrégés en 2025 .....	18
Graphique 10 : Evolution du taux de non-consommation des ressources (2020-2025).....	19
Graphique 11 : Evolution du taux d'entretien de 2020 à 2025 .....	20
Graphique 12 : Poids relatifs des ressources propres (2020-2025) des départements .....	25



## Liste des sigles

BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CDL	:	Contribution au Développement Local
CSPEF	:	Cellule de Suivi des Programmes économiques et financiers
DCNSE	:	Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques
DGTCP	:	Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique
DPBEP	:	Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle
DPCP	:	Direction de la Production des Comptes publics
FADEC	:	Fonds d’Appui au Développement des Communes
FIC	:	Fonds d’Investissement Communal
FMI	:	Fonds Monétaire International
ICA	:	Indicateur du Climat des Affaires
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INStAd	:	Institut national de la Statistique et de la Démographie
PAG	:	Programme d’Actions du Gouvernement
PIB	:	Produit Intérieur Brut
TDL	:	Taxe sur le Développement Local
TPS	:	Taxe professionnelle synthétique
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine

## I- ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE EN 2025

### 1.1 Environnements international et sous-régional

L'année 2025 s'achève sur une note de résilience prudente au sein d'un paysage économique mondial en pleine reconfiguration. Selon les dernières Perspectives de l'économie mondiale publiées par le FMI en octobre 2025, la croissance globale s'est stabilisée à 3,2%, soutenue par une normalisation des chaînes d'approvisionnement malgré l'épuisement des mesures de relance budgétaire du premier semestre 2025. Cette dynamique a été accompagnée d'une désinflation mondiale progressive, bien que des tensions géopolitiques persistantes aient maintenu une volatilité latente sur les marchés de l'énergie en fin d'année. Pour l'exercice 2026, les projections du FMI anticipent une légère accélération de l'activité à 3,3%, conditionnée par un assouplissement attendu des politiques monétaires des banques centrales et une stabilisation des flux commerciaux internationaux.

En Afrique subsaharienne, l'année 2025 a été marquée par une accélération notable de l'activité économique avec un taux de croissance de 3,8% contre 3,5% en 2024 (Agence Ecofin, octobre 2025). Cette performance repose sur l'intensification des investissements publics et la vigueur des exportations de matières premières, malgré un environnement financier international restant sélectif. Pour l'année 2026, les perspectives régionales demeurent optimistes avec une croissance projetée au-delà de 4,0% (Banque mondiale, octobre 2025), portée par la réduction des déséquilibres macroéconomiques et une reprise de la consommation privée, tout en restant exposée aux chocs climatiques et aux risques de surendettement.

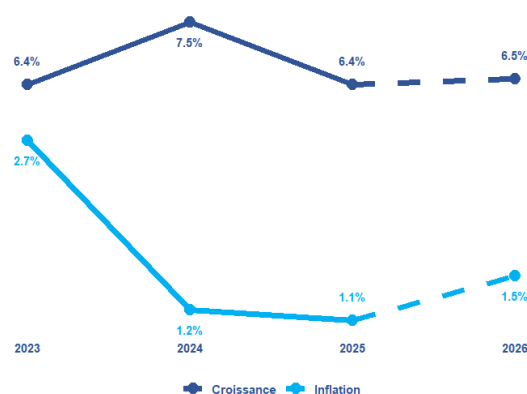
### 1.2 Dynamisme soutenu dans l'UEMOA et au Bénin

Au sein de l'UEMOA, le second semestre 2025 a confirmé la solidité de l'union avec une croissance du PIB réel estimée à 6,5% par la BCEAO, impulsée par une

demande intérieure robuste et des réformes structurelles ambitieuses. La zone a bénéficié d'une tendance déflationniste exceptionnelle au troisième trimestre, avec des taux oscillant entre -0,6% et -0,1% grâce à l'excellente campagne agricole 2024/2025 et au repli des cours alimentaires mondiaux. Pour 2026, la BCEAO prévoit le maintien de cette trajectoire de croissance forte, autour de 6,6%, sous réserve d'une stabilité sociopolitique régionale et d'une poursuite de l'assainissement budgétaire dans les États membres.

Au niveau national, la trajectoire économique du Bénin est orientée vers une poursuite de l'expansion avec un taux de croissance projeté à 6,4% pour l'exercice 2025, succédant à une performance exceptionnelle de 7,5% en 2024. Cette progression est principalement portée par l'agriculture, l'industrie manufacturière et le BTP. Le dynamisme de ces secteurs est confirmé par un Indicateur du Climat des Affaires (ICA) de 100,5, signe d'un optimisme partagé par les chefs d'entreprise. Les perspectives pour l'année 2026, confirmées par le FMI, tablent sur une croissance de 6,5% grâce à la montée en puissance des zones industrielles et la modernisation agricole, consolidant ainsi la position du pays comme l'un des pôles les plus stables de la sous-région.

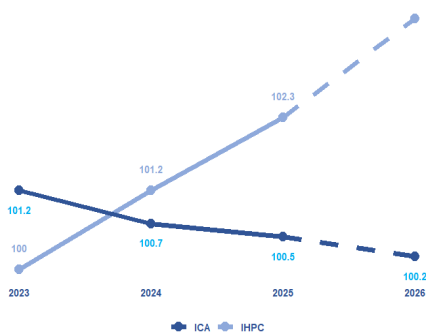
**Graphique 1 : Croissance et inflation au Bénin en 2025**



Source : INSTaD/DCNSE, février 2026

En matière de stabilité des prix, le Bénin se distingue par une maîtrise remarquable de la pression sur les prix, l'inflation globale devant se maintenir en deçà du seuil de 2,0% sur la période 2025-2026. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) rebasé (2023) affiche un niveau de 102,3, confirmant ainsi la modération des prix. Ce ralentissement de l'inflation s'explique principalement par la baisse des coûts des produits alimentaires de saison, notamment le maïs, l'igname et les légumes. La conjonction d'un indice des prix maîtrisé et d'un climat des affaires robuste renforce l'attractivité du Bénin et garantit la préservation du pouvoir d'achat des ménages dans un contexte régional volatil. Pour l'exercice 2026, cette stabilité devrait persister sous l'hypothèse de conditions agronomiques favorables et d'une gestion rigoureuse de l'approvisionnement des marchés locaux.

**Graphique 2 : Evolutions de l'ICA et de l'IHPC de 2023 à 2026**



Source : INSTaD/DCNSE, février 2026

### 1.3 Finances publiques de l'Etat

Pour l'année 2025, les projections tablent sur une mobilisation de 2 356,1 milliards FCFA, bien que les données d'exécution ne soient pas encore disponibles. Cette réalisation projetée traduit une volonté de renforcer l'espace budgétaire par une optimisation continue de la collecte fiscale. Cette dynamique repose essentiellement sur la digitalisation des services et l'élargissement de l'assiette fiscale, conformément au DPBEP 2025-2027. Ces

ambitions s'appuient sur une base solide : au 31 décembre 2024, les recettes mobilisées par l'État atteignaient déjà 2 109,4 milliards FCFA. Cette performance, portée par les régies financières, crédibilise les trajectoires de croissance prévues pour l'exercice en cours.

En ce qui concerne les charges publiques, les dépenses budgétaires de l'État sont projetées à 2 901,4 milliards FCFA pour 2025, contre un niveau exécuté de 2 501,8 milliards FCFA en 2024. Cette progression traduit une accélération des investissements structurants et des dépenses à fort impact social dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG).

**Tableau 1 : Finances publiques de l'Etat en 2025**

OPERATIONS (MILLIARDS FCFA)	2024	2025 (PROJECTIONS)
Recettes budgétaires	2109,4	2356,1
Dépenses budgétaires	2501,8	2901,4
Déficit budgétaire	-392,4	-545,3
Encours de la dette	6960,3	6950,8
Taux d'endettement	53,7%	52,4%

Source : CSPEF, février 2026

Le déficit budgétaire, qui s'est chiffré à -392,4 milliards FCFA en 2024 ( $\approx -3,0\%$  du PIB), devrait s'établir selon les projections à -545,3 milliards FCFA pour l'année 2025. En pourcentage du PIB, ce solde est anticipé à -3,7% pour 2025, illustrant un équilibre stratégique entre le financement du développement et la consolidation budgétaire.

Enfin, l'encours de la dette de l'administration centrale est projeté à 6 950,8 milliards FCFA pour 2025, après avoir atteint un stock effectif de 6 960,3 milliards FCFA à fin décembre 2024. En conséquence, le taux d'endettement public passerait de 53,7% en 2024 à 52,4% en 2025, confirmant la viabilité de la stratégie de gestion de la dette publique du Bénin.

## II- EXECUTION BUDGETAIRE DU QUATRIEME TRIMESTRE 2025

*L'exécution budgétaire du quatrième trimestre 2025 est marquée par une forte érosion des ressources communales, consécutive au repli des subventions et dotations étatiques. D'un autre côté, le maintien des dépenses à un niveau soutenu, notamment pour l'entretien, témoigne d'une*

*consommation des résultats non capitalisés. Cette situation accentue la fragilité de l'équilibre financier des collectivités territoriales, particulièrement celui des grandes villes.*

## 2.1 Recettes de fonctionnement

Au terme du quatrième trimestre 2025, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes affichent un niveau de 14,88 milliards FCFA, s'inscrivant en deçà des réalisations du quatrième trimestre 2024 (20,69 milliards FCFA). Cette tendance baissière, observée pour la deuxième année consécutive, souligne une dégradation des capacités de mobilisation de ressources depuis le quatrième trimestre 2023, où les encaissements s'élevaient à 29,32 milliards FCFA.

**Tableau 2 : Recettes de fonctionnement du quatrième trimestre 2025**

Masses (en milliards FCFA)	2024 T4	2025 T4
<b>Recettes totales</b>	<b>20,694</b>	<b>14,882</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>4,313</b>	<b>2,878</b>
<i>Patentes et licences</i>	<i>0,813</i>	<i>0,268</i>
<i>Foncier</i>	<i>0,757</i>	<i>0,823</i>
<i>CDL</i>	<i>1,419</i>	<i>0,807</i>
<i>TPS</i>	<i>0,231</i>	<i>0,258</i>
<i>Autres produits fiscaux</i>	<i>1,093</i>	<i>0,722</i>
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>3,228</b>	<b>3,018</b>
<i>Produit de patrimoine</i>	<i>1,086</i>	<i>0,982</i>
<i>Prestation de service</i>	<i>1,646</i>	<i>1,537</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>0,004</i>	<i>0,002</i>
<i>Autres produits non fiscaux</i>	<i>0,491</i>	<i>0,497</i>
<b>Recettes partagées</b>	<b>1,542</b>	<b>2,224</b>
<b>Dotation et subvention</b>	<b>11,610</b>	<b>6,763</b>

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Note : CDL : contribution au développement local ; TPS : taxe professionnelle synthétique.

Au quatrième trimestre 2025, les recettes fiscales des communes s'établissent à 2,88 milliards FCFA. Cette performance est principalement portée par la fiscalité foncière (0,82 milliard FCFA) et la Contribution au Développement Local (0,81 milliard FCFA). À l'inverse, la Taxe Professionnelle Synthétique demeure en retrait. La ventilation par strates montre une prédominance du groupe des communes ordinaires avec 1,16 milliard FCFA. Ce groupe devance ceux des communes à statut intermédiaire (0,95 milliard FCFA) et des communes à statut particulier (0,77 milliard FCFA). Cette

distribution révèle des capacités de mobilisation très différenciées selon le statut des collectivités.

Comparativement au quatrième trimestre 2024, les recettes fiscales subissent une contraction de 33%, passant de 4,31 milliards FCFA à 2,88 milliards FCFA, une chute essentiellement imputable à l'effondrement des recettes issues des patentes et licences ainsi qu'à la baisse des impôts indirects (la CDL notamment).

Le repli des recettes de fonctionnement observé au quatrième trimestre 2025 s'explique aussi par la contraction des mobilisations des recettes non fiscales, lesquelles se sont établies à 3,01 milliards FCFA contre 3,23 milliards FCFA un an auparavant. Cette baisse de 6,3% en glissement annuel affecte diversement chacune des strates. Le groupe des communes à statut particulier enregistre la baisse la plus marquée avec un recul de 13,1%, suivi de celui des communes ordinaires à hauteur de 5,7%, tandis que la strate des communes à statut intermédiaire affiche une quasi-stabilité avec une légère dépréciation de 0,1%.

L'examen détaillé par composantes et par strates corrobore cette dynamique baissière, en dépit de quelques disparités notables. On relève en effet une progression de 14% des produits du patrimoine au sein du groupe des communes ordinaires, ainsi qu'une hausse de 3,4% des recettes non fiscales accidentelles pour le groupe des communes à statut intermédiaire. Par ailleurs, le poste des recettes partagées se distingue par une performance singulière, sa mobilisation ayant bondi de 0,78 milliard FCFA au quatrième trimestre 2024 à 1,91 milliard FCFA sur la même période en 2025, marquant ainsi un renforcement significatif de cette ressource spécifique.

Les dotations et subventions de fonctionnement pour l'ensemble des communes ont enregistré une contraction de 41,7%, chutant de 11,61 milliards FCFA au quatrième trimestre 2024 à seulement 6,76 milliards FCFA au trimestre sous revue. Ainsi, contrairement à la dynamique de compensation ressources propres-subventions observée en 2024, le quatrième trimestre 2025 est marqué par un repli, accentuant de facto la fragilité de l'équilibre budgétaire des collectivités territoriales.

## 2.2 Dépenses de fonctionnement

Au terme du quatrième trimestre 2025, les dépenses de fonctionnement exécutées par l'ensemble des communes s'établissent à 17,66 milliards FCFA, affichant une stabilité relative par rapport aux 17,80 milliards FCFA injectés dans les économies locales au quatrième trimestre de l'année précédente.

**Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement du quatrième trimestre 2025**

Masses (en milliards FCFA)	2024 T4	2025 T4
Dépenses totales	17,803	17,659
Charges de personnel	6,711	5,985
Charges financières	0,000	0,000
Achat biens et services	7,318	8,082
Entretien	1,638	1,919
Charges des élus	2,621	2,499
Autres charges réelles	1,154	1,093

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Cette quasi-stagnation résulterait principalement d'un arbitrage entre la maîtrise des charges fixes et l'augmentation des autres dépenses de fonctionnement. On note en effet une compression des charges de personnel, qui passent de 6,71 milliards FCFA en 2024 (paiement des rappels sursalaires) à 5,99 milliards FCFA en 2025, ainsi qu'une baisse modérée des charges liées aux élus et des autres charges réelles. À l'inverse, le poste « Achat de biens et services » a connu une progression notable, s'élevant à 8,08 milliards FCFA contre 7,32 milliards FCFA un an plus tôt, portée notamment par une intensification des dépenses d'entretien (+17,2%). Cette rigidité des dépenses, couplée à la chute relevée plus haut des recettes, confirme une pression accrue sur l'épargne de gestion des collectivités territoriales.

Le léger repli de 0,80% des dépenses de fonctionnement à l'échelle agrégée ne renseigne pas sur les disparités inter-strates de communes au quatrième trimestre 2025. Les groupes des communes à statut particulier et des communes à statut intermédiaire affichent une dynamique de contraction de leurs charges de fonctionnement, avec des baisses respectives de 6,49% et 2,29%. À l'inverse, la strate des communes ordinaires se distingue par une progression de ses dépenses courantes à hauteur de 4,24%. Cette hétérogénéité s'expliquerait notamment par des arbitrages différenciés : si toutes les strates ont enregistré une réduction de leur masse salariale (allant de -2,82% à -15,37%), les groupes des communes ordinaires et des communes à statut intermédiaire ont dû faire face à une hausse significative des postes « Achat de biens et services », contrastant avec la compression de 8,18% de cette même rubrique au niveau de la strate des communes à statut particulier.

### 2.3 Recettes et dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement, constituées de

l'autofinancement, des emprunts, des subventions et dotations, s'élevaient au quatrième trimestre 2025 à 31,94 milliards FCFA, marquant un bond exceptionnel de 145,95% par rapport aux 12,99 milliards FCFA enregistrés au quatrième trimestre 2024. Cette dynamique est principalement portée par l'apparition stratégique de l'emprunt, qui s'établit à 20 milliards FCFA. Parallèlement, les dotations et subventions d'investissement maintiennent un rôle prépondérant dans la structure budgétaire avec un montant de 9,12 milliards FCFA, et ce malgré un léger repli par rapport aux 9,58 milliards FCFA mobilisés au cours de la même période de l'année précédente.

**Tableau 4 : Recettes et dépenses d'investissement du quatrième trimestre 2025**

Masses (en milliards FCFA)	2024 T4	2025 T4
Recettes totales	12,986	31,939
Autofinancement	3,411	2,821
Emprunt	0,000	20,000
Dotations et subvention	9,575	9,119
Dépenses totales	27,663	41,163
Remb. du capital de la dette	0,000	0,000
Terrains	1,132	0,580
Constructions	9,942	11,940
Équipements et matériels	3,974	1,904
Autres dépenses	12,615	26,739

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

L'investissement local enregistre une progression significative pour atteindre 41,16 milliards FCFA au quatrième trimestre 2025, affichant ainsi une hausse globale de 13,50 milliards FCFA par rapport aux 27,66 milliards FCFA comptabilisés à la même période en 2024. Cette dynamique de hausse est essentiellement portée par le poste des « Autres dépenses », qui double pour s'établir à 26,74 milliards FCFA, contre 12,62 milliards FCFA l'année précédente, représentant à lui seul la majeure partie de l'augmentation des dépenses d'investissements.

En particulier, les dépenses consacrées aux « Constructions » poursuivent leur ascension avec une variation absolue de +1,99 milliard FCFA, s'élevant désormais à 11,94 milliards FCFA. À l'inverse, on observe une contraction des investissements dans les « Équipements et matériels », qui chutent de 3,97 milliards à 1,90 milliard FCFA, ainsi qu'une baisse de moitié des dépenses liées aux « Terrains » qui s'établissent à 0,58 milliard FCFA.

## III- EXECUTION BUDGETAIRE EN 2025

*En 2025, la gestion financière communale est marquée par une contraction de 17,24% des recettes de fonctionnement et un repli des subventions de 11,4%, alors que les dépenses d'investissement*

*affichent une progression vigoureuse de 41,81%, portée par un recours inédit à l'emprunt et une concentration accrue des ressources au profit du Département du Littoral.*

### 3.1 Section de fonctionnement

**Tableau 5 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement**

Masses (en milliards FCFA)	Prév. 2025	Réal. 2024	Réal. 2025	Taux réal.	2025/2024
	(1)	(2)	(3)	(3)/(1)	(3)/(2) - 1
<b>Recettes totales</b>	<b>108,139</b>	<b>52,701</b>	<b>43,610</b>	<b>40,33%</b>	<b>-17,24%</b>
<b>Report résultat 2024 sur 2025</b>	<b>25,183</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>33,902</b>	<b>14,486</b>	<b>9,385</b>	<b>27,68%</b>	<b>-35,21%</b>
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>16,295</b>	<b>11,431</b>	<b>9,168</b>	<b>56,26%</b>	<b>-19,80%</b>
<b>Recettes partagées</b>	<b>4,270</b>	<b>1,615</b>	<b>2,779</b>	<b>65,09%</b>	<b>+72,07%</b>
<b>Dotation et subvention</b>	<b>28,489</b>	<b>25,169</b>	<b>22,277</b>	<b>78,20%</b>	<b>-11,49%</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>108,139</b>	<b>43,455</b>	<b>46,241</b>	<b>42,76%</b>	<b>+06,41%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>21,168</b>	<b>19,050</b>	<b>19,027</b>	<b>89,89%</b>	<b>-00,12%</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>	<b>00,00%</b>
<b>Achat des biens et services</b>	<b>42,112</b>	<b>12,887</b>	<b>15,886</b>	<b>37,72%</b>	<b>+23,28%</b>
<b>Charges des élus</b>	<b>10,315</b>	<b>9,280</b>	<b>8,957</b>	<b>86,83%</b>	<b>-03,48%</b>
<b>Autres charges réelles</b>	<b>7,906</b>	<b>2,237</b>	<b>2,367</b>	<b>29,94%</b>	<b>+05,82%</b>
<b>Charges non décaissables</b>	<b>26,637</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

#### 3.1.1 Recettes de fonctionnement

En 2025, les recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes sont réalisées à 40,33% après un taux de 51,9% en 2024. Sur une prévision annuelle corrigée de 108,14 milliards FCFA (dont 25,18 milliards FCFA de report non capitalisé), 43,61 milliards FCFA sont mobilisés et comptabilisés. Au cours de l'exercice 2024, l'ensemble des communes a recouvré 52,70 milliards FCFA. Ainsi la performance courante est en baisse de 17,24% en glissement annuel.

Le taux de réalisation du groupe des communes à statut particulier s'établit à 23,60%. Cette performance est largement inférieure à la moyenne de l'ensemble des communes, fixée à 40,33%. À l'inverse, les groupes des communes à statut intermédiaire et des communes ordinaires affichent des taux respectifs de 43,14% et 57,02%, se positionnant ainsi au-dessus de la moyenne. L'examen des variations indique une contraction généralisée de la mobilisation des recettes de fonctionnement. Ce recul est particulièrement marqué pour le groupe des communes à statut particulier, avec une chute de 26,00% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse drastique, couplée au faible taux de réalisation, pourrait s'expliquer par une surestimation initiale des prévisions budgétaires. De plus, certains impôts recouverts en ligne par l'administration centrale ne seraient pas encore

retracés dans les comptes administratifs.

L'analyse par région géographique révèle des taux d'exécution de 56,05% pour la région Centre et de 52,67% pour la région Nord. Ces deux (02) taux surpassant chacun la moyenne globale, alors que la région Sud abritant trois (03) communes à statut particulier enregistre le taux le plus faible à 32,62%, marquant par ailleurs la plus forte baisse de variation annuelle avec un recul de 22,76%.

La part des recettes fiscales, incluant les recettes partagées, dans le budget de fonctionnement de l'ensemble des communes s'établit à 27,9% en 2025, marquant un repli par rapport aux 30,6% enregistrés en 2024. En niveau, la mobilisation des recettes fiscales s'élève à 12,16 milliards FCFA, contre 16,10 milliards FCFA l'année précédente. Quant aux recettes non fiscales, leur poids demeure stable à environ 21% des ressources totales de fonctionnement sur la période couvrant la grande Réforme (2023-2025), confirmant ainsi leur caractère structurel et constant dans le financement des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le taux de transfert des subventions de fonctionnement aux communes atteint 78,20% en 2025, soit une baisse de 11,4% comparativement à l'exercice 2024. Ce recul s'explique principalement par les taux de transferts enregistrés pour les strates de communes ordinaires et des communes à statut intermédiaire, dont les subventions diminuent

respectivement de 1,32 milliard FCFA et 1,85 milliard FCFA. À l’opposé, le groupe des communes à statut particulier affiche un taux de réalisation exceptionnel de 108,10%, traduisant une hausse d’environ 317 millions FCFA par rapport aux encaissements de 2024. Cet épisode de recours massif aux subventions étatiques démontrerait un manque de résilience face aux tensions de trésorerie, illustrant l’incapacité de ces grandes villes à couvrir leurs charges courantes sur leurs seuls fonds propres.

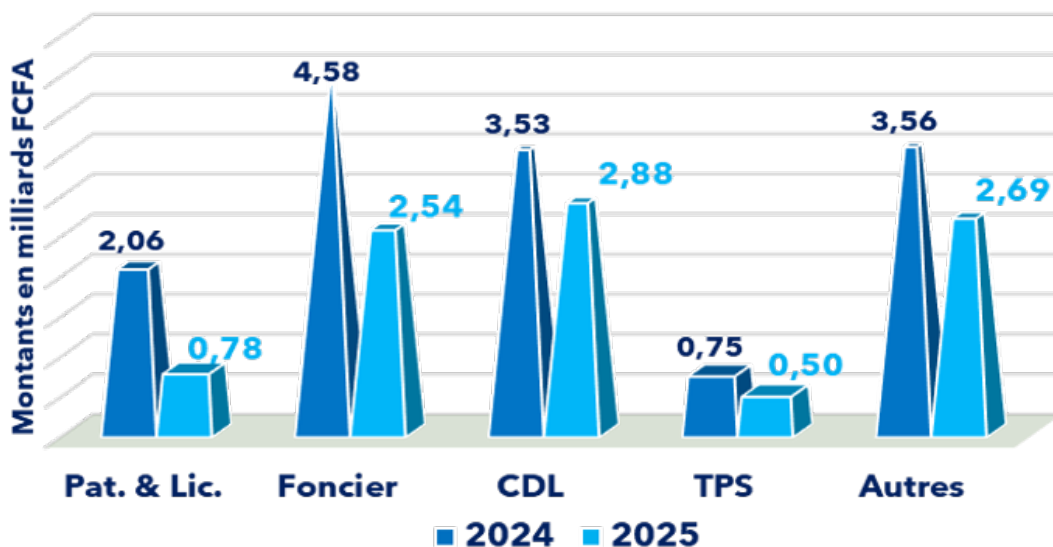
L’exercice 2025 ressort un repli conjoncturel des recettes fiscales, marqué par des disparités de recouvrement selon le statut

Pour l’ensemble des communes, l’année 2025 est marquée par une accentuation généralisée de la tendance baissière des recettes fiscales par rapport à l’exercice 2024. Les « Patentes et Licences », déjà en difficulté, voient leur niveau de recouvrement chuter de 2,06 milliards FCFA à moins du milliard FCFA (0,78 milliard FCFA), soit une régression de 62,1% en un an. Cette contre-performance est particulièrement visible dans les grandes villes où les recettes fiscales comptabilisées de cette catégorie passent de 128,37 millions FCFA à 103,28 millions FCFA. De même, la «

Contribution au Développement Local », qui s’élevait à 3,53 milliards FCFA en 2024, tombe à 2,88 milliards FCFA en 2025, entraînée par une baisse notable dans les groupes de communes à statut intermédiaire et des communes ordinaires, dont les contributions respectives chutent de plus de la moitié pour le premier groupe.

Les taxes foncières et la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS) n’échappent pas à cette érosion budgétaire. Les recettes foncières globales s’établissent à 2,54 milliards FCFA en 2025 contre 4,58 milliards FCFA l’année précédente, représentant une baisse de 44,5%. Paradoxalement, au niveau de la strate des communes à statut particulier, le foncier affiche une progression relative et isolée, passant de 316,26 millions FCFA à 424,53 millions FCFA, contrastant avec la chute drastique observée dans les deux autres catégories de communes. Quant à la TPS, elle enregistre un repli global en passant de 0,75 milliard FCFA à 0,50 milliard FCFA, malgré de légères augmentations intra-groupes des communes à statut particulier et à statut intermédiaire, ce qui suggère une forte dégradation du recouvrement dans le groupe des communes ordinaires.

**Graphique 3 : Evolution des composantes des recettes fiscales en 2025**



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Note : Pat. & Lic. : patentes et licences ; CDL : contribution au développement local ; TPS : taxe professionnelle synthétique ; Autres. : impôts indirects et autres produits fiscaux.

Enfin, les impôts indirects et autres produits fiscaux, qui avaient montré une certaine résilience en 2024 avec 3,56 milliards FCFA, cèdent finalement à la conjoncture baissière en 2025 pour atteindre 2,69 milliards FCFA, soit un recul de 24,4%. Cette baisse est principalement alimentée par le groupe des communes à statut particulier dont les recettes fiscales accidentelles s’effondrent de 507,23 millions FCFA à 159,29 millions FCFA.

Concernant les recettes non fiscales, l’exercice 2025 met en évidence une contraction globale, révélant de

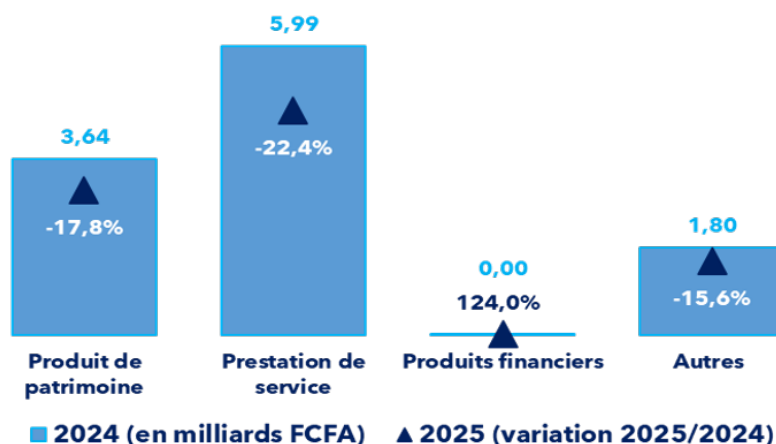
nouveaux défis pour l’autonomie financière

Pour l’ensemble des communes, les recettes non fiscales poursuivent leur trajectoire descendante en 2025, marquant une érosion généralisée des capacités de mobilisation de ressources propres. Les « Prestations de service », qui constituaient la principale masse des recettes non fiscales avec 5,99 milliards FCFA en 2024, subissent une contraction de 22,4% en 2025. Cette tendance se confirme au niveau des différentes strates, notamment pour celle des communes à statut particulier où ces prestations chutent de 2,40 milliards

FCFA à 1,51 milliard FCFA. Les groupes des communes ordinaires et des communes à statut intermédiaire enregistrent également des replis significatifs, passant

respectivement de 2,08 milliards FCFA à 1,81 milliard FCFA et de 1,49 milliard FCFA à 1,31 milliard FCFA sur la même période.

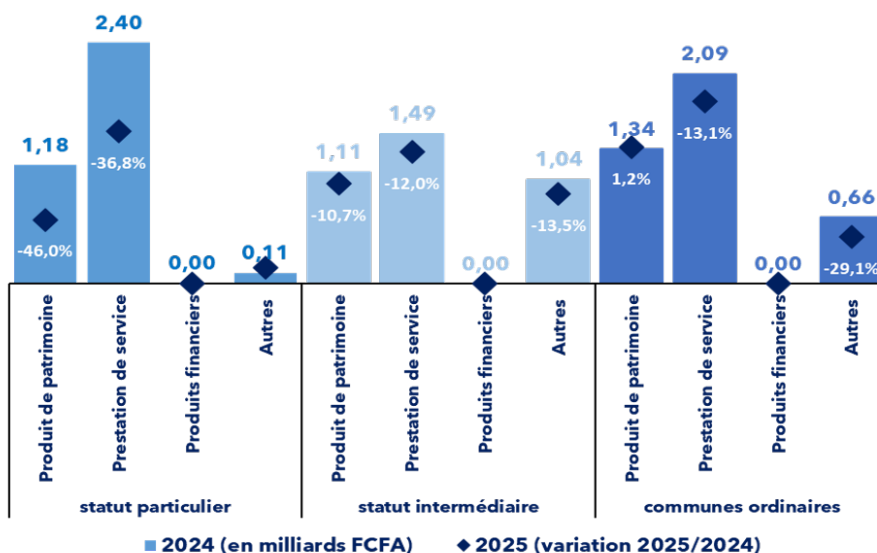
**Graphique 4 : Variation annuelle 2025 des composantes**



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Le « *Produit de patrimoine* » affiche également une baisse notable de 17,8% au niveau agrégé, passant de 3,64 milliards FCFA en 2024 à un niveau inférieur l’année suivante. Cette dégradation est principalement portée par les grandes villes, dont les recettes issues de l’exploitation du patrimoine s’effondrent de 1,18 milliard FCFA à seulement 0,64 milliard FCFA. À l’inverse, le groupe des communes ordinaires fait preuve d’une résilience atypique avec une légère progression, atteignant 1,35 milliard FCFA en 2025 contre 1,34 milliard FCFA en 2024. Par ailleurs, la rubrique « *Autres produits non fiscaux* » qui enregistre les inclassables et les accidentelles suit la dynamique baissière de l’ensemble avec un recul de 15,6%, malgré une hausse isolée observée dans la strate des communes à statut particulier qui passent de 0,10 milliard FCFA à 0,15 milliard FCFA.

**Graphique 5 : Structure des RNF en 2025 par statut de commune**



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

### 3.1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement agrégées de l’ensemble des communes atteignent 46,24 milliards FCFA en 2025, contre 43,45 milliards FCFA en 2024, soit une progression de 6,41%. Ce niveau d’exécution représente un taux de réalisation de 42,76% par rapport aux prévisions annuelles qui s’élèvent à 108,14 milliards FCFA. Cette dynamique

hausnière globale se retrouve dans toutes les catégories de collectivités territoriales, avec une augmentation de 2,04% pour le groupe des communes à statut particulier, 6,40% pour la strate des communes à statut intermédiaire et une hausse plus marquée de 9,54% pour le sous-ensemble des communes ordinaires.

Concernant la structure de ces dépenses courantes, les

charges de personnel montrent une stabilisation remarquable à l'échelle agrégée, s'établissant à 19,03 milliards FCFA en 2025 contre 19,05 milliards FCFA l'année précédente, soit une infime variation de -0,12%. Malgré cette stabilité globale, des disparités apparaissent selon le statut des communes : alors que la masse salariale recule de 6,41% dans le groupe des communes à statut particulier, elle progresse respectivement de 2,76% et 3,54% dans le groupe des communes à statut intermédiaire et des communes ordinaires. Parallèlement, les charges des élus connaissent un repli de 3,48% au niveau agrégé, tombant à 8,96 milliards FCFA. Cette tendance baissière affecte uniformément les trois strates de communes avec des baisses comprises entre 0,55% et 4,65%.

Le poste du budget relatif aux achats de biens et services constitue en 2025, le principal moteur de la hausse des dépenses de fonctionnement. Il a fait un bond de 23,28% pour s'établir à 15,89 milliards FCFA après 12,89 milliards FCFA en 2024. Cette accélération de la consommation de biens et services à prix courant est particulièrement vigoureuse dans le groupe des communes ordinaires, où elle croît de 28,77%, suivi du groupe des communes à statut intermédiaire (+21,11%) et de celui des communes à statut particulier (+18,18%). Enfin, les autres charges réelles affichent une progression globale de 5,82%, bien que cette moyenne cache une forte hétérogénéité : une hausse notable de 20,83% dans le groupe des communes ordinaires compense largement les baisses à peine

sensibles enregistrées dans les deux (02) autres strates de communes.

### 3.1.3 Situation de trésorerie en 2025

L'analyse des flux de trésorerie des communes pour l'exercice 2025 révèle une dégradation de la santé financière globale. Le stock de liquidités disponible, qui s'élevait à 25,18 milliards FCFA en début d'année, s'est érodé pour chuter à seulement 22,56 milliards FCFA à la clôture de l'exercice. Cette consommation d'une partie du fonds de roulement s'explique par un déséquilibre structurel entre des encaissements annuels plafonnant à 43,61 milliards FCFA et des décaissements bien plus élevés atteignant 46,24 milliards FCFA. L'épargne de précaution est ainsi directement mobilisée pour combler un déficit de financement courant.

La strate des communes à statut particulier cristallise cette fragilité avec une trajectoire budgétaire particulièrement alarmante. Bien que les recettes totales progressent au quatrième trimestre, elles ne parviennent jamais à couvrir le rythme des dépenses courantes, notamment les charges de personnel et les achats de biens. Les disponibilités de ce groupe chutent drastiquement de 7,28 milliards FCFA à la fin du premier trimestre à un niveau de 4,60 milliards FCFA en fin d'année. Cette chute de plus de 44,56% des liquidités disponibles témoigne d'une incapacité à générer une épargne nette positive malgré l'apport des dotations et subventions

**Tableau 6 : Situation de trésorerie des grandes villes en 2025**

Masses (montant en milliards FCFA)	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025
<b>Disponibilités en début (trimestre ou année)</b>	<b>8,15</b>	<b>7,28</b>	<b>6,91</b>	<b>4,23</b>	<b>8,15</b>
<b>Encaissements</b>	<b>1,48</b>	<b>2,57</b>	<b>0,43</b>	<b>5,25</b>	<b>9,73</b>
Recettes propres	1,39	1,27	0,43	3,62	6,71
Recettes fiscales	0,94	0,63	0,15	0,77	2,48
Recettes non fiscales	0,45	0,64	0,28	0,95	2,32
Recettes partagées	-	-	-	1,91	1,91
Dotations et subventions	0,10	1,30	-	1,62	3,02
<b>Décaissements</b>	<b>2,35</b>	<b>2,94</b>	<b>3,11</b>	<b>4,88</b>	<b>13,28</b>
Charges de personnel	1,32	1,42	1,44	2,01	6,19
Charges financières	-	-	-	-	-
Achat biens et services	0,45	0,94	1,13	2,10	4,61
Charges des élus	0,45	0,45	0,45	0,50	1,84
Autres charges réelles	0,14	0,13	0,09	0,27	0,63
<b>Disponibilités à la fin (trimestre ou année)</b>	<b>7,28</b>	<b>6,91</b>	<b>4,23</b>	<b>4,60</b>	<b>4,60</b>

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

La situation de Cotonou s'avère la plus critique, basculant officiellement dans une zone de déficit de trésorerie au terme de l'année 2025. La métropole affiche un solde final de 3,04 milliards FCFA, marquant une rupture nette avec sa position initiale de 7,44 milliards FCFA. Le quatrième trimestre est le point de rupture où les décaissements de 3,18 milliards

FCFA ont totalement submergé les capacités de recouvrement comptabilisé.

## 3.2 Section d'investissement

### 3.2.1 Recettes courantes et dépenses

Pour l'ensemble des communes, la section

investissement, en 2025 est exécutée à 25,3% pour ce qui concerne les recettes et 29,5% pour les dépenses.

**Tableau 7 : Synthèse des recettes et dépenses agrégées en 2025**

Masses (en milliards FCFA)	Prév. 2025	Réal. 2024	Réal. 2025	Taux réal.	2025/2024
	(1)	(2)	(3)	(3)/(1)	(3)/(2) - 1
<b>Recettes totales</b>	203,553	36,574	51,477	25,29%	+40,75%
<b>Autofinancement</b>	19,234	3,626	3,829	19,91%	+05,60%
<b>Report 2024 sur 2025</b>	109,125	-	-	-	-
<b>Emprunt</b>	20,001	0,000	20,000	100,00%	00,00%
<b>Dotation et subvention</b>	55,193	32,948	27,648	50,09%	-16,09%
<b>Dépenses totales</b>	203,553	42,341	60,042	29,50%	+41,81%
<b>Remb. du capital de la dette</b>	0,000	0,000	0,000	0,00%	00,00%
<b>Terrains</b>	10,578	1,673	1,031	9,75%	-38,35%
<b>Constructions</b>	129,630	21,443	22,234	17,15%	+03,69%
<b>Equipements et matériels</b>	16,989	5,694	4,771	28,08%	-16,21%
<b>Autres dépenses</b>	46,356	13,530	32,005	69,04%	136,55%

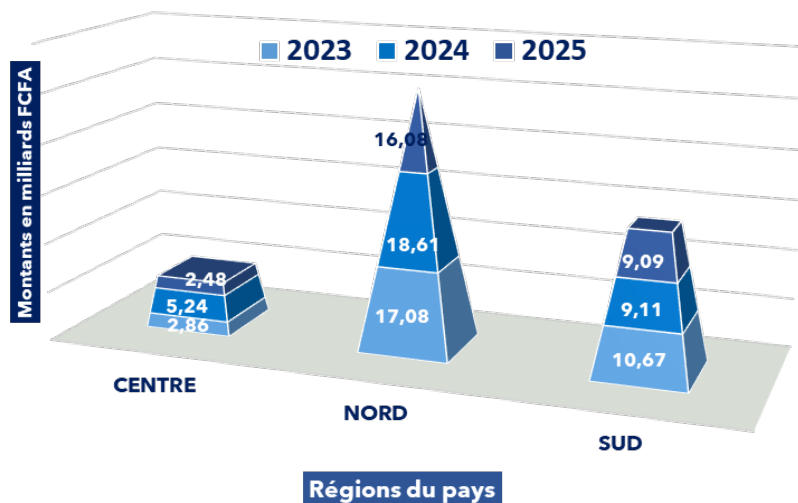
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

### Recettes d'investissement

L'exécution des recettes d'investissement de l'ensemble des communes affiche une progression remarquable en 2025, atteignant 51,48 milliards FCFA contre 36,57 milliards FCFA en 2024, soit une hausse de 40,75%. Cette dynamique positive est portée par une mobilisation accrue des ressources, bien que les subventions et dotations d'investissement recouvrées s'élèvent à 27,65 milliards FCFA, marquant un repli de 16,09% par rapport à l'exercice précédent. Dans

cette enveloppe globale, la répartition par strate révèle que le groupe des communes à statut particulier n'a capté que 3,57% de la cagnotte, tandis que ceux des communes à statut intermédiaire et des communes ordinaires ont respectivement mobilisé 40,90% et 55,53% des subventions et dotations. L'analyse géographique ressort la prédominance de la région Nord qui concentre 58,16% des subventions, suivie de la région Sud avec 32,86% et de la région Centre avec 8,98%, témoignant d'un effort maintenu de rééquilibrage territorial.

**Graphique 6 : Allocation des subventions d'investissement par région géographique**



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

L'innovation majeure de cet exercice budgétaire est sans doute le recours, pour la première fois depuis la grande Réforme du secteur de la décentralisation (2022), au levier de l'emprunt à hauteur de 20 milliards FCFA. Cette ressource, levée exclusivement par la ville

de Cotonou, avec l'aval de l'État, marque un tournant décisif dans l'autonomie financière locale et la capacité des métropoles à financer des projets structurants de grande envergure. Ce financement est spécifiquement dédié au lancement de l'asphaltage communal, venant

prolonger les efforts de modernisation des routes nationales au sein de la municipalité. Cette initiative stratégique vise non seulement à transformer le visage urbain de la capitale économique, mais constitue également un puissant moteur de croissance locale.

Plus précisément, sur le plan socio-économique et environnemental, ce projet d'asphaltage financé par emprunt est générateur de bénéfices à court terme en améliorant la mobilité urbaine, en réduisant les coûts de transport pour les usagers et en valorisant le foncier riverain. En assainissant les quartiers et en facilitant l'accès aux services sociaux de base, il renforce la résilience de la ville face aux aléas climatiques, notamment par une meilleure gestion des eaux pluviales. Toutefois, cette entrée sur le marché financier impose une discipline budgétaire et une surveillance financière plus rigoureuses. La municipalité devrait intensifier la mobilisation de ses recettes propres afin de garantir le remboursement du principal et d'assurer le service de la dette sans compromettre ses capacités de fonctionnement normal et d'investissement futures.

### Les dépenses d'investissement

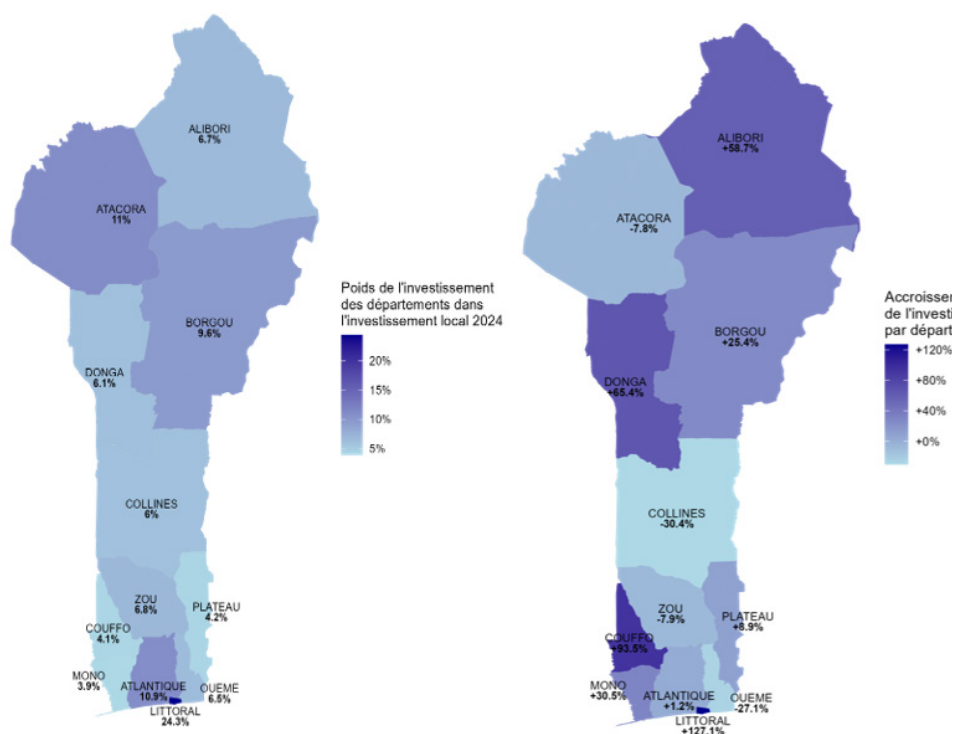
L'exécution des dépenses d'investissement pour l'ensemble des communes affiche une progression soutenue en 2025, atteignant 60,04 milliards FCFA contre 42,34 milliards FCFA en 2024, soit une hausse de 41,81%. Malgré cette croissance en volume, le taux d'exécution global par rapport aux prévisions actualisées s'établit à 29,50% pour cet exercice. Cette dynamique est portée par des investissements majeurs dans les constructions, qui s'élèvent à 22,23

milliards FCFA, et une explosion des « autres dépenses d'investissement » qui passent de 13,53 à 32,01 milliards FCFA, enregistrant une variation record de 136,55% sur un an.

L'analyse par strate révèle des trajectoires contrastées : la strate des communes à statut particulier enregistre la plus forte progression avec 26,04 milliards FCFA investis, soit une hausse de 84,90% par rapport aux 14,08 milliards de 2024. Le groupe des communes à statut intermédiaire suit cette tendance haussière avec une réalisation de 16,39 milliards FCFA, marquant une progression de 64,56%. À l'inverse, la strate des communes ordinaires connaît un léger repli de ses dépenses durables, passant de 18,30 milliards FCFA en 2024 à 17,61 milliards FCFA en 2025, ce qui représente une baisse de 3,74%.

L'analyse de l'investissement local par département en 2025 révèle une forte concentration des ressources au profit du Département-commune du Littoral, qui domine largement avec 23,39 milliards FCFA réalisés contre 10,30 milliards FCFA en 2024. Ce département affiche non seulement l'accroissement le plus spectaculaire du pays avec une hausse de 127,15%, mais il porte également à lui seul 24,32% du total des investissements locaux. À ses côtés, d'autres départements comme le Borgou (5,11 milliards FCFA) et l'Atlantique (4,66 milliards FCFA) maintiennent une dynamique positive avec des progressions respectives de 25,35% et 1,24%. Le Département du Couffo se distingue également par un bond remarquable de 93,46%, doublant presque son volume d'investissement pour atteindre 3,32 milliards FCFA en 2025.

### Graphique 7 : Variation en 2025 de l'investissement local par département



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

À l'opposé, plusieurs départements connaissent une contraction significative de leurs dépenses durables durant

l'exercice 2025. Le Département des Collines enregistre la baisse la plus marquée avec un repli de 30,40%, suivi du Département de l'Ouémé qui chute de 27,15% pour s'établir à 2 milliards FCFA. Les Départements de l'Atacora (-7,79%) et du Zou (-7,92%) affichent également des tendances régressives, illustrant une disparité croissante dans la capacité de réalisation des projets selon les départements.

#### Structuration des « Constructions »

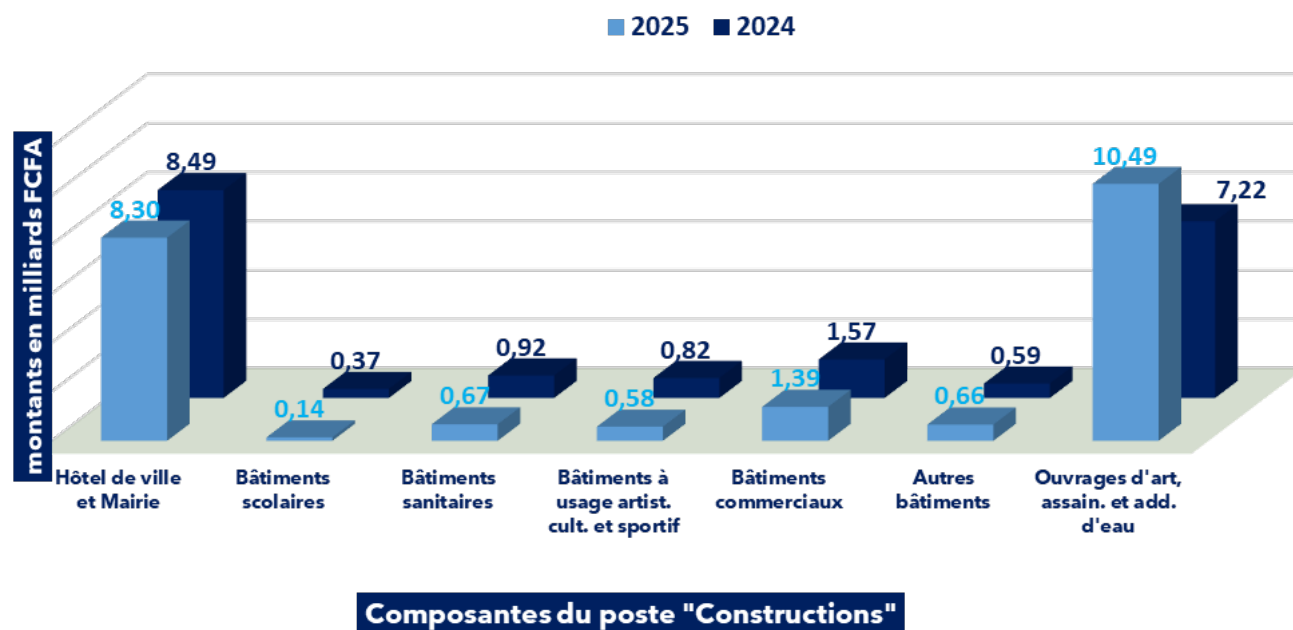
De l'analyse des investissements en 2025, il ressort que le poste « Constructions » demeure le pilier central des dépenses d'investissement, atteignant 22,23 milliards FCFA contre 19,98 milliards FCFA en 2024, soit une progression de 11,30%. Cette enveloppe est principalement portée par les « Ouvrages d'art, assainissement et adduction d'eau », qui s'élèvent à 10,49 milliards FCFA, enregistrant une hausse notable de 45,31% par rapport à l'année précédente. En revanche, les dépenses consacrées aux « Hôtels de ville et Mairie » connaissent un léger repli de 2,29%, s'établissant à 8,30 milliards FCFA. Les bâtiments commerciaux ont

mobilisé 1,39 milliard FCFA, marquant une baisse de 11,82% au niveau agrégé, bien que cette composante ait connu une explosion spectaculaire de 1189,75% au sein de la strate des communes à statut intermédiaire.

Parallèlement, les « Autres dépenses d'investissement » poursuivent leur trajectoire ascendante avec une hausse de 136,55%, passant de 13,53 milliards FCFA en 2024 à 32,01 milliards FCFA en 2025. Cette rubrique devient une ligne majeure de la structure budgétaire, particulièrement pour les grandes villes où ces dépenses ont bondi de 173,67% pour atteindre 21,81 milliards FCFA. À l'inverse, certaines rubriques subissent une contraction marquée, à l'instar des « Bâtiments scolaires » et des « Bâtiments sanitaires », dont les réalisations ont chuté de 62,11% et 26,88% respectivement. Cette reconfiguration des priorités budgétaires en 2025 illustre un effort de concentration des ressources vers l'assainissement et les infrastructures structurantes au détriment des équipements sociocommunautaires plus classiques.

#### Graphique 8 : Structure des investissements en

#### 2025 pour l'ensemble des communes



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

La dynamique de l'investissement local 2025 est portée par le pôle économique du Grand Nokoué et les enjeux d'équilibre territorial

En 2025, la concentration de l'investissement local au Bénin s'est accentuée, avec un Top 10 de communes captant désormais 61,2% des dépenses globales, contre 46,9% l'année précédente. La métropole de Cotonou confirme son rôle de locomotive économique incontestée en réalisant à elle seule 23,39 milliards FCFA

d'investissements, ce qui représente 39% du montant agrégé et une forte augmentation par rapport aux 10,3 milliards FCFA de l'exercice 2024.

Bien que certaines communes de la région Nord comme Djougou (2,29 milliards FCFA ; 4%) parviennent à se maintenir dans le peloton de tête. La tendance globale de 2025 révèle un essoufflement des villes intermédiaires telles que Dassa-Zoumè, Bohicon ou Bassila, qui figuraient pourtant dans le top 10 de l'année précédente.

**Tableau 8 : Meilleures communes en volume d'investissement en 2025**

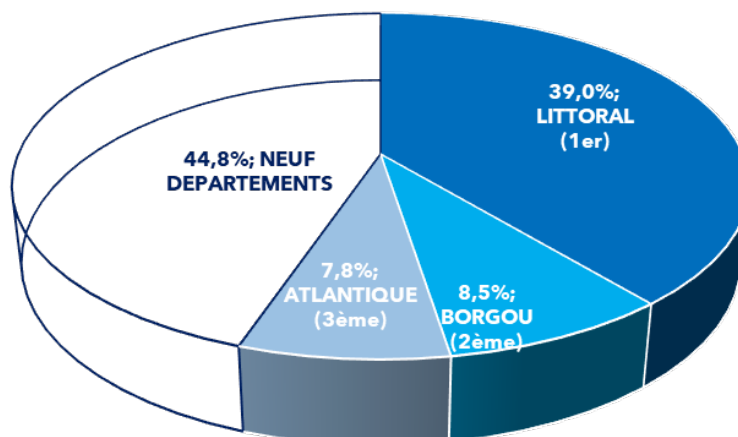
COMMUNES	RANG	MONTANTS	CUMUL %
COTONOU	1	23,39	39,0%
DJOUGOU	2	2,29	42,8%
ABOMEY-CALAVI	3	1,96	46,0%
APLAHOUE	4	1,84	49,1%
KANDI	5	1,41	51,5%
KALALE	6	1,24	53,5%
OUIDAH	7	1,22	55,5%
MALANVILLE	8	1,18	57,5%
POBE	9	1,16	59,4%
NIKKI	10	1,09	61,2%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

L'évaluation contingente par zone géographique révèle une profonde disparité territoriale. L'investissement local en 2025 est fortement polarisé : une minorité de trois départements concentre 55,3% des ressources, laissant une part marginale aux neuf (09) autres départements du pays. Cette domination propulse le Département du Littoral au premier rang (39,0%), très loin devant les Départements du Borgou (8,5%) et de l'Atlantique (7,8%), illustrant une concentration accrue des ressources d'investissement. En conséquence, la région Sud domine, de ce point de vue le paysage financier avec 37,43 milliards FCFA d'investissements, soit plus du double de la région Nord (18,18 milliards FCFA). Ce dynamisme observé dans les régions Sud

et Nord contraste fortement avec la situation de la région Centre qui, avec 4,43 milliards FCFA, reste en net retrait.

Cette évolution souligne l'émergence d'un investissement local à deux vitesses, où le Grand Nokoué (Abomey-Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo et Sèmè-Podji) et quelques rares communes septentrionales absorbent l'essentiel du développement, laissant la région Centre en marge de cette accélération économique. Cette concentration autour de trois départements témoigne d'un défi croissant pour l'équilibre territorial du pays en matière de péréquation.

**Graphique 9 : Concentration géographique des investissements agrégés en 2025**

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

### 3.2.2 Situation des ressources non consommées

L'exercice 2025 s'ouvrirait avec une autorisation de reports massifs de ressources d'investissement non consommées en 2024, s'élevant à 109,13 milliards FCFA pour l'ensemble des communes. Ce stock initial de cash est porté majoritairement par le groupe des communes ordinaires (47,47 milliards FCFA) et celui des communes à statut intermédiaire (37,25

milliards FCFA), confirmant une persistance de l'incapacité structurelle à transformer en un an les budgets mobilisés en réalisations concrètes. Alors que ces fonds sont censés financer des infrastructures sociocommunitaires souvent urgentes, leur stagnation au-delà de d'un cycle budgétaire témoigne d'une inertie pathologique dans l'exécution de l'investissement local.

**Tableau 9 : Rythme de consommation des ressources d'investissement agrégées en 2025**

Masses (montant en milliards FCFA)	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025
<b>Disponibilités en début (trimestre ou année)</b>	<b>109,13</b>	108,20	110,51	109,78	109,13
<b>Encaissements</b>	<b>5,39</b>	<b>8,01</b>	<b>6,14</b>	<b>31,94</b>	<b>51,48</b>
Excédents capitalisés	-	-	1,01	2,82	3,83
Emprunts	-	-	-	20,00	20,00
Dotations et subventions	5,39	8,01	5,13	9,12	27,65
<b>Décaissements</b>	<b>6,32</b>	<b>5,70</b>	<b>6,86</b>	<b>41,16</b>	<b>60,04</b>
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
Terrains	0,08	0,16	0,21	0,58	1,03
Constructions	2,05	3,80	4,44	11,94	22,23
Equipements et matériels	0,87	0,80	1,20	1,90	4,77
Autres dépenses d'investissement	3,31	0,94	1,02	26,74	32,01
<b>Disponibilités à la fin (trimestre ou année)</b>	<b>108,20</b>	<b>110,51</b>	<b>109,78</b>	<b>100,56</b>	<b>100,56</b>

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

L'analyse des flux de trésorerie adossés à l'investissement local au cours de l'année 2025 révèle une léthargie classique durant les trois (03) premiers trimestres, où les disponibilités restent abondantes et quasi statiques. En effet, pour l'ensemble des communes, le niveau de trésorerie stagne autour de 110 milliards FCFA jusqu'au troisième trimestre, car les décaissements (6,32 milliards FCFA au premier trimestre et 5,70 milliards FCFA au deuxième trimestre) sont dérisoires face aux ressources dormantes. Cette sous-consommation chronique est particulièrement frappante dans les groupes des communes ordinaires

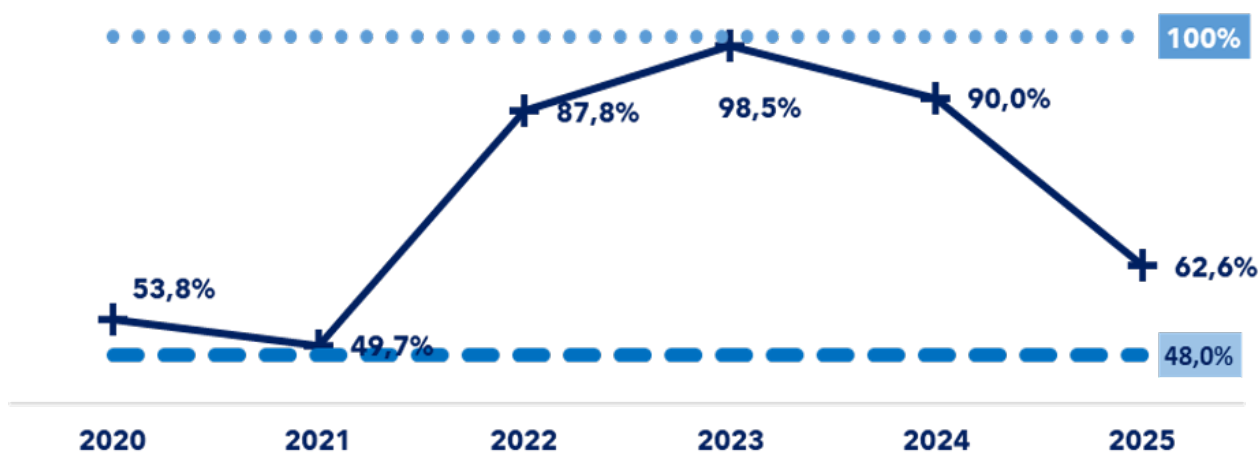
et des communes à statut intermédiaire, qui n'arrivent pas à entamer significativement leurs disponibilités malgré des besoins communautaires croissants, illustrant une déconnexion entre la disponibilité financière et la capacité de mise en œuvre technique.

Le pic de consommation au quatrième trimestre (41,16 milliards FCFA) n'a pas entamé le stock accumulé et les flux courants de recettes, laissant un solde de clôture de 100,56 milliards FCFA à la fin de l'exercice 2025. Cette gestion inefficace se traduit par une thésaurisation involontaire des ressources au détriment des populations en attente d'infrastructures

sociocommunautaires. Le maintien de solde de trésorerie aussi élevé tout au long de l'année 2025 prouverait que les communes n'ont pas encore identifié le bon levier d'optimisation de la consommation des dotations et subventions de l'État et des partenaires financiers.

Au sujet de cette situation de non-consommation de ressources, au demeurant, l'année 2025 confirme la nécessité d'entrevoir une réforme profonde des mécanismes d'exécution des dépenses d'investissement au niveau local. La persistance de disponibilités importantes démontre que le défi des communes béninoises n'est pas que la mobilisation des ressources, mais bien leur consommation efficiente. La levée de ces obstacles nécessite une étude approfondie des goulots d'étranglement administratifs et techniques, incluant une revue exhaustive du cadre réglementaire de la commande publique locale. Il s'agira de procéder à une évaluation du référentiel actuel pour identifier d'éventuelles contraintes natives génératrices de lourdeurs. L'objectif est de garantir que l'expertise des cadres recrutés par la grande Réforme puisse pleinement accélérer l'investissement local.

#### Graphique 10 : Evolution du taux de non-consommation des ressources (2020-2025)



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Note : Tn le taux de non-consommation exprimé en pourcentage de l'année n (n=2020, 2021, ..., 2025), Rn les recettes d'investissement de l'année n et R<sub>n</sub> et R<sub>n-1</sub> respectivement le solde de l'année précédente (courante n) ; on obtient :  $Tn = [R_{n-1} / (R_n + R_{n-1})] \times 100$

L'essentiel de ces ressources, historiquement portées par le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), a souffert d'une inertie qui rendait la réforme inévitable. Le passage vers le Fonds d'Investissement Communal (FIC) ne doit pas être une simple mutation sémantique, mais une réponse chirurgicale au « gaspillage d'opportunités » observé au démarrage de la grande Réforme entre 2022 et 2024. Pour que le cycle qui commence en 2026 ne reproduise point cette

Bilan 2020-2025 : sous-performance structurelle et l'impératif de rupture du FADeC au FIC

Le mandat 2020-2025 révèle une trajectoire haute et en « cloche » qui trahit une incapacité chronique à absorber les crédits d'investissement. Après une absorption d'environ la moitié des ressources annuelles mobilisées en 2020 et 2021, on assiste à l'explosion du taux de non-consommation, culminant à 98,5% en 2023. Ce tableau est révélateur d'une quasi-paralysie de l'exécution des projets.

Ce pic critique suggère non seulement des lourdeurs procédurales dans la chaîne de la commande publique locale, mais aussi un décalage flagrant entre la programmation budgétaire et les capacités réelles de mise en œuvre technique. Bien que la tendance s'amorce à la baisse pour 2025 (62,6%), le maintien au-dessus du seuil plancher de 48% reste préoccupant. Plus de la moitié des ressources destinées au développement local sont ainsi restées stériles lors de la mandature qui s'achève, privant les populations des infrastructures attendues.

courbe d'inefficacité, le FIC devra impérativement lever les verrous liés à la maturation des projets et à la sécurisation des circuits de financement.

L'enjeu est désormais de transformer cette thésaurisation nocive en réalisations concrètes. Le taux de consommation pourra ainsi redevenir l'indicateur de performance de référence, analysé en lieu et place du taux de non-consommation qui a prévalu tout au long du mandat qui s'achève.

## IV- EQUILIBRE DES BUDGETS 2025 ET PERFORMANCES

L'exercice 2025 achève la mandature commencée en 2020. Il révèle une trajectoire paradoxale marquée par un effondrement de la solvabilité communale,

où la situation de désépargne nette agrégée (-0,06) et l'érosion de l'autonomie financière (0,47) atteignent des seuils critiques. Parallèlement, l'impact de la

grande Réforme de 2022 se matérialise par un sursaut de l'effort de maintenance, portant le taux d'entretien à un niveau record de 17,32%.

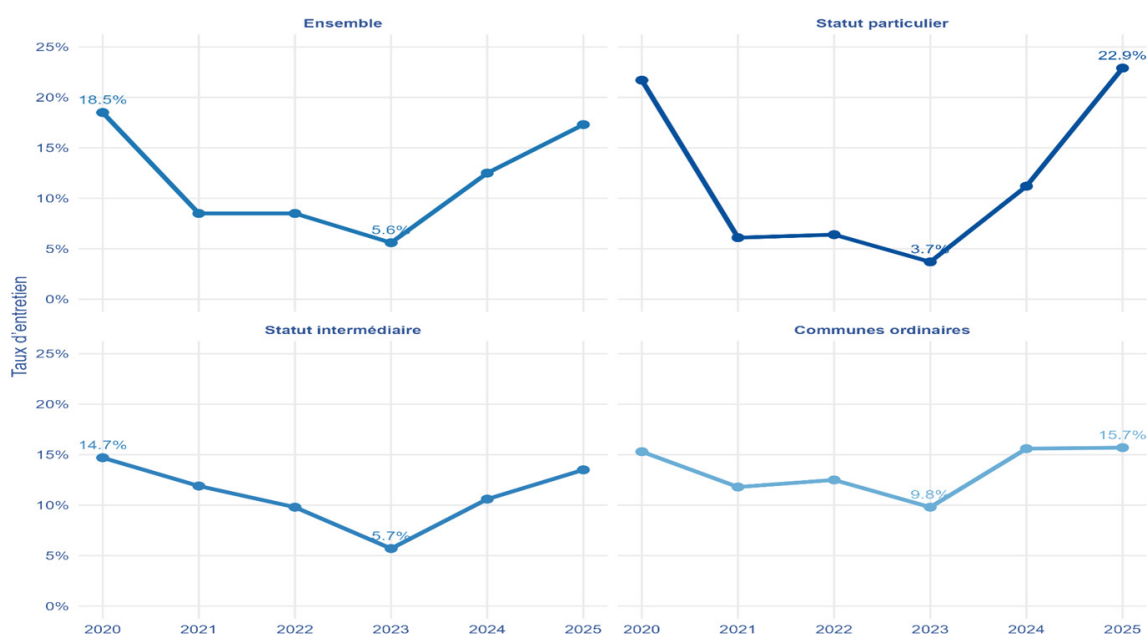
#### 4.1 Entretien du patrimoine en 2025

L'entretien du patrimoine communal repose sur l'agrégat des rubriques « 621- Contrats de prestations de services avec les entreprises » et « 624- Entretien, réparations et maintenance » des budgets de fonctionnement. Le taux d'entretien, calculé en rapportant ce volume aux recettes propres, constitue un indicateur de performance crucial : il mesure la capacité d'une collectivité territoriale à préserver ses biens durables jusqu'au terme de leur durée d'amortissement. Un ratio élevé est ainsi le signe d'une gestion patrimoniale relativement responsable, garantissant que les infrastructures restent opérationnelles et ne se dégradent pas prématurément, évitant ainsi des

coûts de reconstruction importants à long terme.

L'exercice 2025 se caractérise par une intensification de l'effort de maintenance patrimoniale, avec un volume global d'entretien à prix courant s'établissant à 3,70 milliards FCFA pour l'ensemble des communes. Malgré une contraction des recettes propres totales à 21,34 milliards FCFA, le taux d'entretien de l'ensemble grimpe à 17,32%, dépassant largement la performance de l'année précédente. Cette dynamique est en lien avec des disparités notables selon les strates : la strate des communes à statut particulier affiche la plus haute performance, avec un ratio d'entretien de 22,89% (1,54 milliard FCFA décaissés), suivie par le groupe des communes ordinaires qui maintient un engagement solide à 15,75% (1,28 milliard FCFA). Enfin, le groupe des communes à statut intermédiaire, bien qu'en progression, ferme la marche avec un taux de 13,55% pour un montant d'entretien de 0,88 milliard FCFA.

#### Graphique 11 : Evolution du taux d'entretien de 2020 à 2025



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

L'analyse du taux d'entretien sur la quatrième mandature 2020-2025 révèle une trajectoire en « w » très marquée, témoignant d'une reprise après l'année de déclin (2023). Entre 2020 et 2023, l'indicateur a subi une chute continue pour l'ensemble des communes, touchant un point bas historique de 5,6% en 2023, contre 18,5% en début de mandat. Cette période de creux a été particulièrement sévère pour les grandes villes, dont le taux s'est effondré jusqu'à 3,7%. Toutefois, l'année 2024 marque un tournant décisif avec un redressement net de l'indicateur qui remonte à 12,5% pour l'ensemble, avant d'atteindre 17,3% en 2025, année préélectorale, frôlant ainsi les niveaux de performance du début de la mandature.

L'impact de la grande réforme entamée en 2022 semble

se matérialiser concrètement à partir de l'exercice 2024, suggérant un temps de latence nécessaire à la mise en œuvre de l'espace budgétaire réformé. Alors que l'indicateur continuait de baisser l'année suivant le lancement de la réforme, le sursaut observé en 2024 et 2025 démontrerait une réorientation prioritaire des ressources propres vers la maintenance du patrimoine. Ce sentier vertueux est porté par le groupe des communes à statut particulier, qui termine la mandature avec un taux record de 22,9%, dépassant leur niveau de 2020. Bien que les autres groupes de communes affichent des progressions plus linéaires, la tendance globale suggérerait de ce que la grande Réforme en cours a réussi à inverser la courbe de dégradation pour restaurer une gestion patrimoniale plus saine.

## 4.2 Eléments rétrospectifs des finances locales

### Analyse des ratios de structure

L'exercice 2025 marque une rupture dans la trajectoire financière des communes, caractérisée par une dégradation brutale des indicateurs de solvabilité par rapport à 2024. Le basculement le plus critique réside dans l'effondrement de l'épargne brute, qui chute de 0,18 à une situation de désépargne de -0,06.

Tableau 10 : Faisceaux des principaux ratios de structure (2020-2025)

Recettes propres / Recettes de fonctionnement	0.78	0.79	0.77	0.7	0.52	0.49
Recettes propres / Dépenses réelles de fonctionnement	1.06	1.56	1.29	1.27	0.65	0.47
Recettes fiscales / Recettes de fonctionnement	0.45	0.51	0.52	0.44	0.27	0.22
Epargne brute / Recettes de fonctionnement	0.23	0.44	0.36	0.43	0.18	-0.06
Dépenses rigides / Dépenses réelles de fonctionnement	0.45	0.44	0.55	0.6	0.65	0.61
Dépenses de fonctionnement / Recettes de fonctionnement	0.77	0.56	0.64	0.57	0.82	1.06
Dépenses d'investissement / Dépenses totales	0.56	0.54	0.42	0.34	0.49	0.56
Autres charges / Dépenses réelles de fonctionnement	0.05	0.09	0.07	0.04	0.02	0.02
	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Cette situation de l'ensemble des communes est principalement alimentée par la défaillance financière du groupe des communes à statut particulier, dont la contribution négative pèse lourdement sur l'agrégat de l'ensemble des communes. En 2025, cette strate affiche une désépargne abyssale de -0,36, avec des dépenses de fonctionnement qui absorbent désormais 1,36 fois ses recettes, un niveau de déséquilibre bien plus sévère que celui observé dans le groupe des communes à statut intermédiaire.

Au terme de la mandature 2020-2025, l'analyse pluriannuelle révèle des mutations structurelles profondes. Pour la première fois sur la période, le ratio d'autonomie financière (recettes propres sur dépenses de fonctionnement) s'effondre à 0,47 au niveau national, marquant une dépendance accrue aux transferts extérieurs par rapport au sommet de 1,56 atteint en 2021. Cette vulnérabilité est particulièrement saillante pour le groupe des communes ordinaires, où le ratio tombe à 0,41. Parallèlement, les dépenses rigides pèsent désormais 0,63 des charges réelles, contre une moyenne de 0,51 au début de la mandature, sous l'effet de la revalorisation salariale et du coût des cadres tirés au sort et des élus.

Sur l'ensemble de la mandature qui s'achève, l'impact de la réforme amorcée en 2022 semble avoir agi comme un catalyseur de rééquilibrage budgétaire.

Cette incapacité conjoncturelle à couvrir les charges courantes est aggravée par une érosion de la fiscalité locale disponible, dont le poids dans les recettes de fonctionnement recule de 0,27 à 0,22 en un an. En conséquence, le ratio de couverture des dépenses de fonctionnement franchit le seuil d'alerte pour atteindre 1,06, signifiant que les recettes de l'exercice n'ont pas suffi à financer l'exploitation courante.

Malgré l'érosion de l'autonomie financière, le ratio des dépenses d'investissement rapportées aux dépenses totales atteint son sommet historique à 0,56 en 2025, confirmant un sursaut de réalisation des projets d'infrastructure après le creux de 2023 (0,34).

### Analyse des ratios par tête d'habitant

L'analyse des ratios financiers par habitant pour l'exercice 2025 révèle une hétérogénéité structurelle marquée entre les départements, soulignant des disparités majeures dans la mobilisation des ressources et la capacité d'intervention publique locale. La recette totale par habitant, qui mesure l'enveloppe globale disponible pour répondre aux besoins des citoyens, culmine à 19 566 FCFA/hbt dans le Département du Littoral tandis que le département des Collines peine à franchir le seuil des 3 500 FCFA/hbt. Cette dynamique découle directement des recettes fiscales, indicateur de la pression fiscale et de l'efficacité du recouvrement local où le Département du Littoral et l'Ouémé dominant largement. Elle dépend également des recettes non fiscales qui reflètent la capacité des collectivités territoriales à valoriser leur patrimoine et leurs services propres. Parallèlement, le ratio du transfert total reçu expose le degré de dépendance vis-à-vis des subventions. Le Département de l'Atacora affiche ainsi une dépendance forte avec 9 354 FCFA/hbt, signalant que sa survie financière repose sur la

péréquation verticale plutôt que sur une autonomie fiscale, contrairement au Département du Littoral où ce recours reste marginal.

Sur le plan de la viabilité à moyen terme, la dépense totale par habitant (7 377 FCFA) montre que le coût du fonctionnement de l'administration et des services publics locaux est corrélé au niveau de l'assiette, atteignant 25 664 FCFA/hbt dans le Département du Littoral. L'autofinancement de l'investissement incluant l'emprunt révèle, quant à lui une situation précaire pour certains départements comme la

Donga ou les Collines, techniquement incapables de financer leur développement sur fonds propres ou par recours à l'emprunt. À l'inverse, la stratégie de développement est portée par le ratio de dépense d'investissement qui mesure l'effort consenti pour la croissance future. Avec 19 047 FCFA par tête d'habitant, le Département du Littoral s'inscrit dans une dynamique de modernisation accélérée. En revanche, le Département de l'Ouémé, par exemple, présente un risque de sous-investissement chronique avec seulement 1 273 FCFA/hbt.

**Tableau 11 : Intensités du budget 2025 sur le citoyen**

	RT/HBT	RF/HBT	RNF/HBT	TR/HBT	AUT/HBT	DEP/HBT	INV/HBT
ENSEMBLE	6 600	844	636	3 465	1 654	7 377	4 167
ALIBORI	5 560	687	341	4 531	45	7 065	3 972
ATACORA	10 338	566	372	9 354	45	7 686	4 241
ATLANTIQUE	4 636	1 087	767	2 476	306	4 535	2 103
BORGOU	4 364	653	396	3 245	69	5 297	2 767
COLLINES	3 462	494	411	2 554	3	4 770	1 874
DONGA	6 303	374	291	5 638	0	6 888	4 712
LITTORAL	19 566	1 342	809	1 128	16 287	25 664	19 047
OUEME	5 609	1 181	1 192	1 905	1 331	4 515	1 273
PLATEAU	4 460	404	451	3 110	496	4 858	2 353
ZOU	5 615	1 251	900	3 395	69	6 517	2 395

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Note : RT/HBT = recette totale par habitant ; RF = recettes fiscales ; RNF = recettes non fiscales ; TR = transfert total reçu ; DEP = dépense totale ; AUT= autofinancement incluant emprunt et INV = dépense d'investissement.

En somme, la configuration de 2025 appelle à une révision des mécanismes de transfert pour corriger ces déséquilibres et soutenir l'investissement dans les départements et communes les moins résilients.



## SOURCES DES DONNEES

Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente Note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portent sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin. Les indicateurs macroéconomiques proviennent de :

- la Cellule de Suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la Direction de la Comptabilité nationale et des Statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et,
- la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

## AVERTISSEMENT

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la DGTCP. Ce document est fourni à titre informatif. La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026.

## COMITE DE REDACTION

Ce document est rédigé par le Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

## CONTACT

e-mail : [note.conjoncture@tresorbenin.bj](mailto:note.conjoncture@tresorbenin.bj)

Retrouvez au format .pdf toutes les publications de la Note de conjoncture des finances locales du Bénin sur le site : [www.tresorbenin.bj](http://www.tresorbenin.bj)

## ANNEXES

## Annexe 1

**Tableau 12 : Rythme de consommation des ressources d'investissement en 2025 par statut  
COMMUNES A STATUT PARTICULIER**

Masses (montant en milliards FCFA)	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025
Disponibilités en début (trimestre ou année)	24,41	23,72	23,48	22,32	24,41
<b>Encaissements</b>	<b>0,11</b>	<b>0,15</b>	<b>-</b>	<b>21,53</b>	<b>21,79</b>
Excédents capitalisés	-	-	-	0,80	0,80
Emprunts	-	-	-	20,00	20,00
Dotations et subventions	0,11	0,15	-	0,73	0,99
<b>Décaissements</b>	<b>0,79</b>	<b>0,39</b>	<b>1,16</b>	<b>23,70</b>	<b>26,04</b>
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
Terrains	0,01	-	0,02	0,00	0,04
Constructions	0,20	0,20	0,62	1,75	2,77
Equipements et matériels	0,54	0,14	0,52	0,22	1,41
Autres dépenses d'investissement	0,03	0,05	-	21,73	21,81
Disponibilités à la fin (trimestre ou année)	23,72	23,48	22,32	20,16	20,16

## COMMUNES A STATUT INTERMEDIAIRE

Masses (montant en milliards FCFA)	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025
Disponibilités en début (trimestre ou année)	37,25	37,94	39,65	38,57	37,25
<b>Encaissements</b>	<b>2,77</b>	<b>3,83</b>	<b>1,53</b>	<b>3,53</b>	<b>11,66</b>
Excédents capitalisés	-	-	-	0,36	0,36
Emprunts	-	-	-	-	-
Dotations et subventions	2,77	3,83	1,53	3,17	11,30
<b>Décaissements</b>	<b>2,08</b>	<b>2,12</b>	<b>2,61</b>	<b>9,58</b>	<b>16,39</b>
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
Terrains	0,03	0,10	0,12	0,36	0,60
Constructions	0,77	1,24	1,52	6,00	9,53
Equipements et matériels	0,16	0,28	0,41	0,86	1,71
Autres dépenses d'investissement	1,12	0,51	0,56	2,36	4,55
Disponibilités à la fin (trimestre ou année)	37,94	39,65	38,57	32,52	32,52

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

## Annexe 1 (suite)

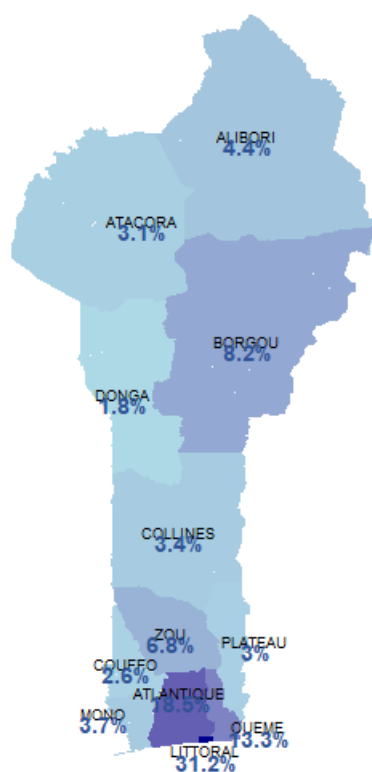
## COMMUNES ORDINAIRES

Masses (montant en milliards FCFA)	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2025
Disponibilités en début (trimestre ou année)	47,47	46,53	47,38	48,89	47,47
<b>Encaissements</b>	<b>2,51</b>	<b>4,03</b>	<b>4,61</b>	<b>6,88</b>	<b>18,03</b>
Excédents capitalisés	-	-	1,01	1,66	2,67
Emprunts	-	-	-	-	-
Dotations et subventions	2,51	4,03	3,60	5,21	15,36
<b>Décaissements</b>	<b>3,45</b>	<b>3,19</b>	<b>3,09</b>	<b>7,88</b>	<b>17,61</b>
Remboursement du capital de la dette	-	-	-	-	-
Terrains	0,05	0,06	0,06	0,22	0,39
Constructions	1,08	2,36	2,30	4,19	9,93
Equipements et matériels	0,17	0,38	0,27	0,83	1,65
Autres dépenses d'investissement	2,15	0,39	0,46	2,65	5,65
Disponibilités à la fin (trimestre ou année)	46,53	47,38	48,89	47,89	47,89

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

## Annexe 2

## Graphique 12 : Poids relatifs des ressources propres (2020-2025) des départements



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Tableau 13 : Evolution des ratios de structure de 2020 à 2025

Ratio	STATUT			RÉGIONS			DÉPARTEMENTS												
	ENSEMBLE	PARTICULIER	INTERMÉD.	ORDINAIRE	Rég. NORD	Rég. CENTRE	Rég. SUD	ALIBORI	ATACORA	ATLANTIQUE	BONGOU	COLLINES	COUFO	DONGA	LITTORAL	MONO	OUËMÉ	PLATEAU	ZOU
R1 : Epargne brute / Recettes fond.	-0,06	-0,36	0,03	0,03	0,06	-0,05	-0,14	-0,17	0,13	0,15	-0,01	-0,26	0,06	0,33	-1,18	0,00	0,10	-0,23	0,04
R2 : Recettes propres / Dépenses fond.	0,47	0,52	0,51	0,41	0,35	0,45	0,54	0,34	0,27	0,78	0,43	0,32	0,41	0,34	0,34	0,56	0,75	0,34	0,53
R3 : Recettes fiscales / Recettes fond.	0,22	0,26	0,23	0,19	0,17	0,21	0,25	0,25	0,14	0,36	0,16	0,21	0,21	0,12	0,14	0,24	0,24	0,16	0,21
R4 : Dépenses fond. / Recettes fond.	1,06	1,36	0,97	0,97	0,94	1,05	1,14	1,17	0,87	0,85	1,01	1,26	0,94	0,67	2,18	1,00	0,90	1,23	0,96
R5 : Recettes propres / Recettes fond.	0,49	0,69	0,49	0,39	0,33	0,47	0,60	0,39	0,24	0,65	0,42	0,39	0,37	0,23	0,71	0,53	0,66	0,42	0,50
R6 : Dépenses rigides / Dépenses fond.	0,61	0,61	0,59	0,62	0,58	0,57	0,63	0,54	0,53	0,67	0,65	0,62	0,66	0,55	0,56	0,60	0,68	0,69	0,53
R7 : Dépenses invest. / Dépenses totales	0,56	0,66	0,56	0,47	0,57	0,38	0,60	0,56	0,55	0,46	0,52	0,39	0,60	0,70	0,74	0,45	0,28	0,48	0,37
R8 : Autres charges / Dépenses fond.	0,02	0,03	0,02	0,02	0,01	0,01	0,03	0,02	0,00	0,02	0,02	0,01	0,04	0,00	0,03	0,06	0,02	0,01	0,01

Tableau 13 : Evolution des ratios de structure de 2020 à 2025

Tableau 14 : Finances par habitant des communes en 2024

COMMUNES (FCFA)	RT/HB	RF/HB	RNF/HE	TR/HB	AUT/HE	DEP/HE	INV/HE
<b>ENSEMBLE</b>	<b>6 600</b>	<b>844</b>	<b>636</b>	<b>3 465</b>	<b>1 654</b>	<b>7 377</b>	<b>4 167</b>
<b>ALIBORI</b>	<b>5 560</b>	<b>687</b>	<b>341</b>	<b>4 531</b>	-	<b>7 065</b>	<b>3 972</b>
BANIKOARA	4 210	863	300	3 047	-	4 687	2 181
GOGOUNOU	4 930	377	325	4 228	-	5 069	1 393
KANDI	7 478	640	312	6 527	-	10 220	6 010
KARIMAMA	9 751	231	306	9 214	0	10 214	7 447
MALANVILLE	4 616	989	500	3 126	-	7 733	5 349
SEGBANA	4 935	469	263	4 202	-	6 332	3 037
<b>ATACORA</b>	<b>10 338</b>	<b>566</b>	<b>372</b>	<b>9 354</b>	<b>45</b>	<b>7 686</b>	<b>4 241</b>
BOUKOUMBE	14 727	197	152	14 378	-	7 543	4 387
COBLY	11 958	181	565	11 212	-	8 654	4 755
KEROU	7 533	1 197	670	5 666	0	6 286	2 317
KOUANDE	11 977	526	208	11 243	-	9 972	7 115
MATERI	10 580	272	170	10 137	-	4 439	2 203
NATITINGOU	6 955	1 054	618	5 283	0	7 248	2 725
PEHUNCO	9 184	844	376	7 515	449	6 695	3 374
TANGUIETA	9 727	107	227	9 393	-	9 265	6 148
TOUCOUNTOUNA	12 506	385	416	11 706	-	12 884	7 773
<b>ATLANTIQUE</b>	<b>4 636</b>	<b>1 087</b>	<b>767</b>	<b>2 476</b>	<b>306</b>	<b>4 535</b>	<b>2 103</b>
ABOMEY-CALAVI	2 347	1 135	540	672	0	3 065	1 572
ALLADA	9 369	959	1 079	7 331	0	7 874	4 290
KPOMASSE	6 256	1 394	399	4 463	-	5 612	1 702
OUIDAH	10 938	1 969	2 518	6 452	0	11 011	5 745
SO-AVA	2 828	197	55	2 241	335	2 308	700
TOFFO	3 823	515	531	2 777	0	4 203	1 647
TORI-BOSSITO	9 434	1 482	664	4 302	2 986	8 356	2 905
ZE	8 999	600	1 068	4 468	2 862	3 883	525
<b>BORGOU</b>	<b>4 364</b>	<b>653</b>	<b>396</b>	<b>3 245</b>	<b>69</b>	<b>5 297</b>	<b>2 767</b>
BEMBEREKE	5 760	510	309	4 198	743	5 829	3 549
KALALE	3 679	329	149	3 200	0	7 002	5 600
N'DALI	5 974	834	639	4 502	-	6 253	3 518
NIKKI	5 607	351	380	4 875	0	8 109	5 503
PARAKOU	3 134	931	536	1 668	-	3 193	505
PERERE	5 869	170	374	5 325	-	10 758	7 589
SINENDE	3 887	993	280	2 614	0	4 026	1 222
TCHAOUROU	4 557	565	294	3 698	0	4 165	1 448
<b>COLLINES</b>	<b>3 462</b>	<b>494</b>	<b>411</b>	<b>2 554</b>	<b>3</b>	<b>4 770</b>	<b>1 874</b>
BANTE	2 750	207	331	2 212	-	3 544	1 115
DASSA-ZOUME	8 242	1 040	464	6 738	-	6 211	1 516
GLAZOUE	2 945	653	278	2 014	-	3 645	1 379
OUESSE	1 943	169	449	1 325	-	4 281	2 196
SAVALOU	2 457	439	457	1 546	15	6 820	3 745
SAVE	3 069	541	490	2 039	-	3 424	343

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Notes : RT/HBT = recette totale par habitant ; RF = recettes fiscales ; RNF = recettes non fiscales ; TR = transfert total reçu ; AUT = autofinancement et emprunt ; DEP = dépense totale et INV = dépense d'investissement. Les noms des 4 communes à statut particulier sont écrits en couleur verte ; les noms des 19 communes à statut intermédiaire sont en gris foncé et ceux des 54 communes ordinaires sont en bleu. Enfin les noms des départements sont écrits en blanc sur fond bleu.

## Annexe 4 (suite)

COMMUNES (FCFA)	RT/HB	RF/HB	RNF/HE	TR/HB	AUT/HE	DEP/HE	INV/HE
<b>ENSEMBLE</b>	<b>6 600</b>	<b>844</b>	<b>636</b>	<b>3 465</b>	<b>1 654</b>	<b>7 377</b>	<b>4 167</b>
<b>COUFFO</b>	<b>5 015</b>	<b>508</b>	<b>399</b>	<b>3 762</b>	<b>346</b>	<b>5 704</b>	<b>3 406</b>
<i>APLAHOUE</i>	<i>10 183</i>	<i>453</i>	<i>563</i>	<i>9 167</i>	<i>-</i>	<i>10 444</i>	<i>8 252</i>
<i>DJAKOTOMEY</i>	<i>4 214</i>	<i>818</i>	<i>367</i>	<i>2 108</i>	<i>922</i>	<i>3 882</i>	<i>1 898</i>
<i>DOGBO</i>	<i>4 182</i>	<i>563</i>	<i>608</i>	<i>2 557</i>	<i>454</i>	<i>5 686</i>	<i>2 763</i>
<i>KLOUEKANMEY</i>	<i>3 535</i>	<i>427</i>	<i>485</i>	<i>2 153</i>	<i>470</i>	<i>3 861</i>	<i>1 444</i>
<i>LALO</i>	<i>2 430</i>	<i>593</i>	<i>133</i>	<i>1 700</i>	<i>3</i>	<i>3 795</i>	<i>1 752</i>
<i>TOVIKLIN</i>	<i>2 870</i>	<i>84</i>	<i>127</i>	<i>2 357</i>	<i>302</i>	<i>4 593</i>	<i>2 172</i>
<b>DONGA</b>	<b>6 303</b>	<b>374</b>	<b>291</b>	<b>5 638</b>	<b>0</b>	<b>6 688</b>	<b>4 712</b>
<i>BASSILA</i>	<i>7 741</i>	<i>716</i>	<i>370</i>	<i>6 654</i>	<i>0</i>	<i>6 589</i>	<i>3 754</i>
<i>COPARGO</i>	<i>6 420</i>	<i>198</i>	<i>290</i>	<i>5 932</i>	<i>0</i>	<i>6 135</i>	<i>3 516</i>
<i>DJOUGOU</i>	<i>4 442</i>	<i>228</i>	<i>177</i>	<i>4 037</i>	<i>-</i>	<i>5 515</i>	<i>4 168</i>
<i>OUAKE</i>	<i>14 212</i>	<i>770</i>	<i>800</i>	<i>12 641</i>	<i>-</i>	<i>14 031</i>	<i>10 608</i>
<b>LITTORAL</b>	<b>19 566</b>	<b>1 342</b>	<b>809</b>	<b>1 128</b>	<b>16 287</b>	<b>25 664</b>	<b>19 047</b>
<i>COTONOU</i>	<i>19 566</i>	<i>1 342</i>	<i>809</i>	<i>1 128</i>	<i>16 287</i>	<i>25 664</i>	<i>19 047</i>
<b>MONO</b>	<b>5 247</b>	<b>1 033</b>	<b>1 072</b>	<b>3 040</b>	<b>102</b>	<b>7 275</b>	<b>3 301</b>
<i>ATHIEME</i>	<i>5 420</i>	<i>717</i>	<i>603</i>	<i>4 100</i>	<i>-</i>	<i>5 242</i>	<i>1 744</i>
<i>BOPA</i>	<i>4 163</i>	<i>460</i>	<i>499</i>	<i>2 677</i>	<i>527</i>	<i>4 163</i>	<i>1 606</i>
<i>COME</i>	<i>5 743</i>	<i>1 052</i>	<i>1 968</i>	<i>2 723</i>	<i>-</i>	<i>6 220</i>	<i>1 162</i>
<i>GRAND-POPO</i>	<i>7 426</i>	<i>985</i>	<i>2 216</i>	<i>4 225</i>	<i>0</i>	<i>8 833</i>	<i>1 459</i>
<i>HOUYOGBE</i>	<i>4 032</i>	<i>1 701</i>	<i>271</i>	<i>2 060</i>	<i>-</i>	<i>6 313</i>	<i>3 746</i>
<i>LOKOSSA</i>	<i>5 752</i>	<i>1 094</i>	<i>1 315</i>	<i>3 343</i>	<i>-</i>	<i>12 103</i>	<i>7 901</i>
<b>OUEME</b>	<b>5 609</b>	<b>1 181</b>	<b>1 192</b>	<b>1 905</b>	<b>1 331</b>	<b>4 515</b>	<b>1 273</b>
<i>ADJARRA</i>	<i>4 492</i>	<i>913</i>	<i>2 190</i>	<i>1 390</i>	<i>0</i>	<i>4 839</i>	<i>1 231</i>
<i>ADJOHOUN</i>	<i>4 432</i>	<i>608</i>	<i>433</i>	<i>3 391</i>	<i>0</i>	<i>4 576</i>	<i>1 687</i>
<i>AGUEGUE</i>	<i>3 548</i>	<i>119</i>	<i>182</i>	<i>3 247</i>	<i>0</i>	<i>5 474</i>	<i>2 094</i>
<i>AKPRO-MISSERETE</i>	<i>3 660</i>	<i>660</i>	<i>1 259</i>	<i>1 730</i>	<i>12</i>	<i>3 346</i>	<i>563</i>
<i>AVRANKOU</i>	<i>10 800</i>	<i>609</i>	<i>1 698</i>	<i>2 470</i>	<i>6 023</i>	<i>5 074</i>	<i>2 026</i>
<i>BONOU</i>	<i>4 334</i>	<i>2 555</i>	<i>80</i>	<i>1 699</i>	<i>0</i>	<i>7 098</i>	<i>2 479</i>
<i>DANGBO</i>	<i>5 248</i>	<i>850</i>	<i>1 072</i>	<i>2 526</i>	<i>801</i>	<i>3 395</i>	<i>598</i>
<i>PORTO-NOVO</i>	<i>5 649</i>	<i>1 623</i>	<i>699</i>	<i>1 660</i>	<i>1 667</i>	<i>4 366</i>	<i>814</i>
<i>SEME-PODJI</i>	<i>5 385</i>	<i>1 473</i>	<i>1 973</i>	<i>1 311</i>	<i>628</i>	<i>4 725</i>	<i>1 767</i>
<b>PLATEAU</b>	<b>4 460</b>	<b>404</b>	<b>451</b>	<b>3 110</b>	<b>496</b>	<b>4 858</b>	<b>2 353</b>
<i>ADJA-OUERE</i>	<i>5 734</i>	<i>499</i>	<i>497</i>	<i>2 384</i>	<i>2 354</i>	<i>2 955</i>	<i>690</i>
<i>IFANGNI</i>	<i>2 859</i>	<i>354</i>	<i>628</i>	<i>1 877</i>	<i>0</i>	<i>4 606</i>	<i>1 610</i>
<i>KETOU</i>	<i>2 210</i>	<i>363</i>	<i>219</i>	<i>1 627</i>	<i>-</i>	<i>3 457</i>	<i>946</i>
<i>POBE</i>	<i>8 336</i>	<i>443</i>	<i>428</i>	<i>7 183</i>	<i>282</i>	<i>9 973</i>	<i>7 176</i>
<i>SAKETE</i>	<i>3 624</i>	<i>369</i>	<i>575</i>	<i>2 680</i>	<i>-</i>	<i>3 429</i>	<i>1 485</i>
<b>ZOU</b>	<b>5 615</b>	<b>1 251</b>	<b>900</b>	<b>3 395</b>	<b>69</b>	<b>6 517</b>	<b>2 395</b>
<i>ABOMEY</i>	<i>5 283</i>	<i>1 086</i>	<i>1 858</i>	<i>2 339</i>	<i>0</i>	<i>5 679</i>	<i>1 296</i>
<i>AGBANGNIZOUN</i>	<i>3 630</i>	<i>868</i>	<i>377</i>	<i>2 385</i>	<i>0</i>	<i>3 609</i>	<i>386</i>
<i>BOHICON</i>	<i>5 986</i>	<i>1 250</i>	<i>1 982</i>	<i>2 753</i>	<i>-</i>	<i>7 285</i>	<i>2 220</i>
<i>COVE</i>	<i>7 910</i>	<i>1 056</i>	<i>2 099</i>	<i>4 754</i>	<i>-</i>	<i>9 224</i>	<i>3 087</i>
<i>DJIDJA</i>	<i>7 022</i>	<i>2 838</i>	<i>136</i>	<i>4 048</i>	<i>0</i>	<i>7 034</i>	<i>2 778</i>

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Notes : RT/HBT = recette totale par habitant ; RF = recettes fiscales ; RNF = recettes non fiscales ; TR = transfert total reçu ; AUT = autofinancement et emprunt ; DEP = dépense totale et INV = dépense d'investissement. Les noms des 4 communes à statut particulier sont écrits en couleur verte ; les noms des 19 communes à statut intermédiaire sont en gris foncé et ceux des 54 communes ordinaires sont en bleu. Enfin les noms des départements sont écrits en blanc sur fond bleu.

## Annexe 5

**Tableau 15 : Finances par habitant des régions en 2025**

REGIONS GEO. (FCFA)	RT/HBT	RF/HBT	RNF/HBT	TR/HBT	AUT/HBT	DEP/HBT	INV/HBT
<b>ENSEMBLE</b>	<b>6 600</b>	<b>844</b>	<b>636</b>	<b>3 465</b>	<b>1 654</b>	<b>7 377</b>	<b>4 167</b>
<b>REGION CENTRE</b>	<b>4 631</b>	<b>905</b>	<b>676</b>	<b>3 011</b>	<b>38</b>	<b>5 718</b>	<b>2 157</b>
<b>REGION NORD</b>	<b>6 231</b>	<b>591</b>	<b>359</b>	<b>5 246</b>	<b>35</b>	<b>6 457</b>	<b>3 711</b>
<b>REGION SUD</b>	<b>7 384</b>	<b>994</b>	<b>808</b>	<b>2 420</b>	<b>3 163</b>	<b>8 438</b>	<b>5 021</b>

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, février 2026

Note : RT/HBT = recette totale par habitant ; RF = recettes fiscales ; RNF = recettes non fiscales ; TR = transfert total reçu ; AUT = autofinancement et emprunt ; DEP = dépense totale et INV = dépense d'investissement.



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE  
3841, Avenue Pape Jean Paul II (12.2070)  
BP: 40 Cotonou  
Tél : 01 21 30 19 37 – Fax : 01 21 30 07 58